

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller Iorrain

ETAT DES LIEUX

Phase 2 : Quels enjeux clés de gestion de l'eau pour le Bassin Houiller ?

A57764/A

Version validée par les membres de la Commission locale de l'Eau le 16 juillet 2010

Étude réalisée avec la participation financière du l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Conseil Général de la Moselle et de la Région Lorraine,







et avec le concours technique de :









Les partenaires financiers et techniques remercient toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce document de travail.

Edition de : Juillet 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE	. 1
OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA PHASE 2 DIAGNOSTIC DU BASSIN HOUILLER	. 3
ÉTAT INITIAL : CE QU'IL FAUT SAVOIR	. 5
VERS UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ	11
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX	15
SOUS-ENJEU 1 : Maîtriser l'Impact des pollutions locales d'Origine INDUSTRIELLE	16 18
RESTAURER LES MILIEUX NATURELS	23
Sous-enjeu 1 : Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques	
ASSURER UNE GESTION COHÉRENTE ENTRE EAUX SOUTERRAINES ET EAUX DE SURFACE	31
SOUS-ENJEU 1 : PRÉPARER LA REMONTÉE DES EAUX SOUTERRAINES	
POLLUTIONS IDENTIFIÉES.	34

POUR UNE ORGANISATION DURABLE DU MILIEU EAU	<i>37</i>
Sous-enjeu 1 : Renforcer la gestion durable des services de l'eau Sous-enjeu 2 : Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion des ressources en eau	
Sous-enjeu 3 : Assister les maîtres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux	
Sous-enjeu 4 : Identifier une structure assurant la Maîtrise d'ouvrage du SAGE	
DÉVELOPPER LA COMMUNICATION ET SENSIBILISER LA POPULATION	43
Sous-enjeu 1 : Accroître les connaissances Sous-enjeu 2 : Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager	
QUEL FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE L'EAU DU TERRITOIRE DU BASSIN HOUILLER	46
QUELS ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE SAGE DU BASSIN HOUILLER ?	49

A57764/A

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA PHASE 2 DIA-GNOSTIC DU BASSIN HOUILLER

L'état initial du SAGE Bassin Houiller, validé par la Commission Locale de l'Eau le 23 octobre 2009, complété par l'analyse des évolutions tendancielles des usages de l'eau et de l'état des milieux aquatiques à l'horizon 2021 (cf. rapport A5760/A), permet d'identifier les enjeux clés de gestion de l'eau du Bassin Houiller que le SAGE devra s'attacher à résoudre, présentés dans ce rapport.

Suite à cette validation de l'état initial, les membres de la CLE ont été sollicités dans le cadre de l'élaboration du diagnostic afin d'aboutir à la définition des enjeux du territoire. Ce diagnostic a pour objectif de donner une vision globale des problématiques du territoire du Bassin Houiller, base d'un SAGE assurant une gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle de ce territoire.

Il constitue un document d'étape susceptible d'être complété au fur et à mesure de l'élaboration du SAGE par des études complémentaires sur des thématiques données.

Les relations fortes qui lient les problématiques entre elles expliquent la nécessaire coordination des orientations de gestion ou d'aménagement qui seront proposées en vue de favoriser une synergie entre le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques et la satisfaction des usages.

A ce stade de l'étude, ces enjeux sont identifiés comme nécessitant une réflexion et une attention particulière de la part de la Commission Locale de l'Eau ainsi que des pouvoir publics et des collectivités locales intervenant sur le territoire.

Ce diagnostic a été élaboré à partir des données de l'état initial et du scénario tendanciel, ainsi que par les éléments et contributions des différents acteurs de l'eau du territoire. Des entretiens individuels ont par ailleurs permis de comprendre les enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques tels qu'identifiés par ces acteurs, et de discerner les contraintes potentielles à résoudre pour mettre en œuvre des actions concrètes.

Ce diagnostic a été discuté et complété par les acteurs de l'eau au cours de la réunion de concertation organisée le 22 mars 2010 à Créhange. Il reprend ainsi les contributions des acteurs de l'eau du territoire y compris les priorités définies pour le programme d'intervention (à définir dans les étapes ultérieures d'élaboration) du SAGE du Bassin Houiller.

La version de ce document a été soumise à la CLE du SAGE du Bassin Houiller pour discussion et validation le 16 juillet 2010.

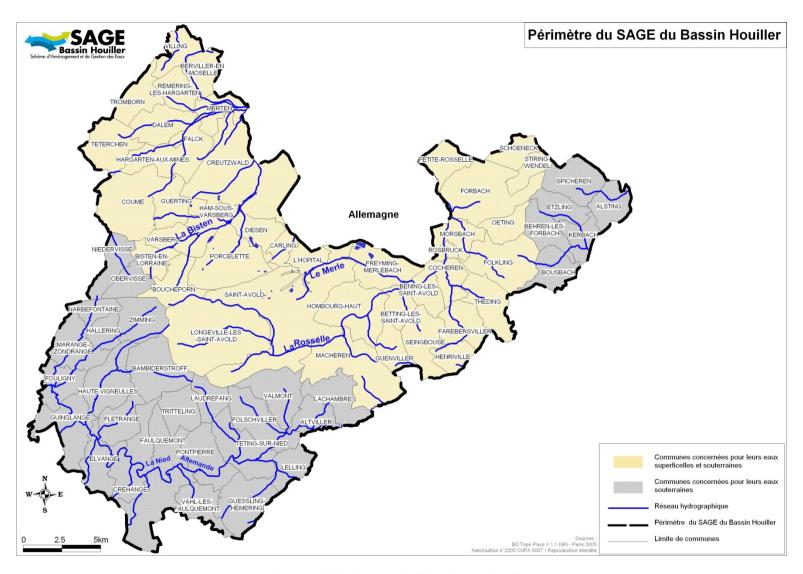


Figure 1 : Périmètre du SAGE du Bassin Houiller

ÉTAT INITIAL : CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'état initial (phase 1) est un travail de recensement. Il a permis de décrire le secteur étudié, ses caractéristiques propres, en insistant sur les ressources en eau et les milieux aquatiques associés.

Caractérisation du secteur d'étude

Le périmètre du SAGE, fixé par l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2008, comprend certaines communes concernées pour la gestion globale des eaux superficielles et souterraines (41 communes), mais aussi des communes concernées pour la seule gestion des eaux souterraines (31 communes). Le territoire, ainsi composé de 72 communes, présente une superficie de 574 km² où vivent 204 102 habitants (cf. Figure 1).

Ce périmètre, constitué par la dépression du Warndt et sa boutonnière forestière, présente une réelle cohérence hydrographique (bassins versants de la Rosselle et de la Bisten), hydrogéologique (nappe des Grès) et socio-économique (Bassin Houiller).

De par sa taille et ses caractéristiques, cette zone se démarque nettement des bassins limitrophes. En effet, de faible taille, son espace est plus artificialisé comparé aux secteurs voisins, avec près de la moitié du territoire recouvert de zones d'habitations ou d'activités économiques, d'infrastructures routières ou ferroviaires.

Un paysage institutionnel marqué par l'intercommunalité

L'emprise passée de l'industrie a organisé de larges territoires en fonction d'une logique purement productive. Ce mode de gestion a évolué car le hasard des disparitions ou maintiens d'usines, la création de nouveaux pôles de richesse, a conduit à l'accentuation des disparités financières et à une prise de conscience brutale d'une souhaitable solidarité, d'où la progression ces dernières années d'une certaine coopération intercommunale.

Chacune des communes situées dans le périmètre du SAGE appartient à plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Huit EPCI dont une Communauté d'Agglomération couvre le périmètre du SAGE. Signalons par ailleurs 10 regroupements de communes et 10 communes indépendantes compétentes pour l'alimentation en eau potable, 10 groupements de communes compétentes pour l'assainissement (traitement et collecte des eaux usées) et 2 collectivités compétentes en matière de cours d'eau.

Caractéristiques socio-économiques

La population se concentre le long de la frontière allemande, autour des pôles de FORBACH, SAINT-AVOLD, FREYMING-MERLEBACH et CREUTZWALD, avec toutefois deux foyers importants, mais excentrés de cette zone : FAULQUEMONT au Sud et FARÉ-BERSVILLER à l'Est. La frange Ouest du périmètre d'étude contraste, étant assez peu peuplée. En effet, on y observe des densités de population inférieure à 100 habitants/km², voire même inférieures à 50 habitants/km², contre plus de 400 dans la dépression du Warndt.

A l'échelle du périmètre du SAGE, cette population est marquée par un net vieillissement. Elle doit être considérée comme diminuant sensiblement.

La zone d'emploi du Bassin Houiller a subi la fermeture progressive de ses mines. Cette activité dominante a profondément marqué ce secteur de son empreinte. Son arrêt n'a pas donné lieu à l'émergence d'une activité de substitution de taille équivalente.

Principalement tournée vers l'industrie minière à l'origine, l'activité industrielle s'organise aujourd'hui autour de pôles que sont FORBACH, SAINT-AVOLD, FREYMING-MERLEBACH et CREUTZWALD. Ce passé industriel se traduit par la présence de 25 sites répertoriés dans BASOL (pollution suspectée, voire avérée) et 888 sites BASIAS¹ où des produits polluants ont été manipulés à une période donnée.

¹ Les sites inventoriés dans cette base ne sont pas forcément considérés comme étant pollués. A ce titre, le référencement d'un site donné dans BASIAS est une indication selon laquelle des contrôles environnementaux préliminaires doivent être engagés avant tout projet de réaménagement.

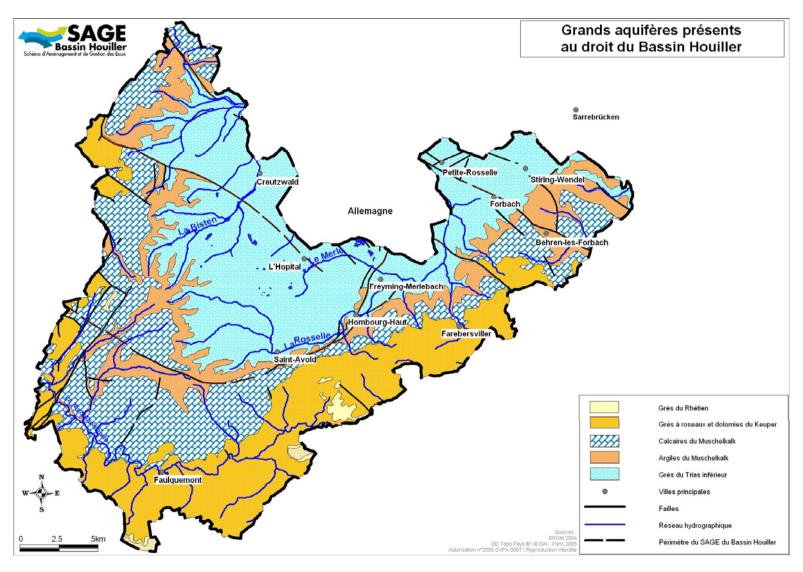


Figure 2 : Grands aquifères présents au droit du Bassin Houiller

Depuis, les activités implantées dans le périmètre du SAGE se sont diversifiées. On dénombre 125 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (dont 31 sont classés SEVESO), la plupart d'entre elles relevant de l'industrie. Il s'agit essentiellement d'entreprises relevant de la chimie ou de la pétrochimie, notamment à SAINT-AVOLD. Si l'industrie est particulièrement active le long de la frontière allemande, le reste du territoire d'étude présente une vocation plus rurale. L'agriculture reste toutefois peu importante au droit du territoire du SAGE.

Capital Eau du secteur étudié

La DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU (DCE) engage les pays européens dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Cette Directive demande que les eaux superficielles et souterraines d'un district hydrographique aient atteint "un bon état général" d'ici 2015, sauf si des raisons d'ordre technique ou économique autorisent de reporter cette échéance. 2015 constitue une date limite théorique, avec des reports possibles en 2021 et 2027.

Eaux superficielles

Les bassins versant de la Rosselle et de la Bisten couvrent respectivement une superficie de 180 km² et de 118 km². Ces deux cours d'eau présentent un chevelu hydrographique représentant un linéaire d'environ 50 km pour la Rosselle et 16 km pour la Bisten (en France).

Au droit de ces cours d'eau, la forte concentration d'industries polluantes contribue fortement à la dégradation de la qualité des eaux. C'est pourquoi un report de délai en 2027 a été demandé pour ces cours d'eau :

 dans le cas de la Rosselle, l'état initial réalisé dans le cadre de l'application de la DCE classe le cours d'eau dans une zone à fort risque de pollution chimique.

- le Merle est constitué à sa « source » par le rejet de la Station de Traitement Final de la plateforme chimique de Carling. Hormis les eaux de ruissellement, il ne reçoit que des rejets anthropiques jusqu'à sa confluence avec la Rosselle. Vis-à-vis de la Directive Cadre Européenne, le Merle est classé en prioritaire pour la mise en œuvre d'actions spécifiques.
- enfin, la qualité de l'eau de la Bisten et du Grossbach est mauvaise, voire excessivement polluée.

La composante Eau - en tant que *patrimoine commun* - des cours d'eau précités est peu visible, étant pour partie masquée par la forte urbanisation et l'industrialisation du territoire du SAGE. En effet, ces cours d'eau correspondent par endroits à des rivières intra-urbaines. Seul, 14 % du linéaire de ces rivières sont dans un état considéré comme correct, ces tronçons étant localisés en général en tête de bassin ou en milieu forestier, là où la pression humaine est moindre.

La cessation des activités minières s'est accompagnée de l'arrêt des exhaures entraînant à terme l'ennoyage des galeries et la redistribution des débits de ces cours d'eau.

La remontée de la nappe devrait durer plusieurs décennies (jusqu'en 2022-2033), pour retrouver un équilibre semblable à celui qui prévalait avant l'exploitation minière, la nappe étant à nouveau drainée par le réseau hydrographique.

Eaux souterraines

Parmi les aquifères (cf. Figure 2), on peut discerner les réservoirs suivants :

- les Grès du Trias inférieur constituent un aquifère multicouche, à capacité importante, mais présentant une vulnérabilité certaine lorsque cette formation est affleurante (sur 207 km² au niveau du Bassin Houiller).
- les Calcaires du Muschelkalk de Lorraine, formant généralement les revers du plateau dominant plus ou moins nettement les Grès du Trias inférieur, restent peu exploités.

² Le concept de bon état, défini au travers de la circulaire DCE 2005/12 du 28 juillet 2005 pour les eaux de surface, regroupe l'état chimique et l'état écologique (qualité biologique et qualité physicochimique). L'hydromorphologie intervient comme un facteur explicatif fondamental de l'état écologique des cours d'eau et la circulaire DCE 2006/18 du 21 décembre 2006 relative à la définition du « bon état » pour les eaux souterraines.

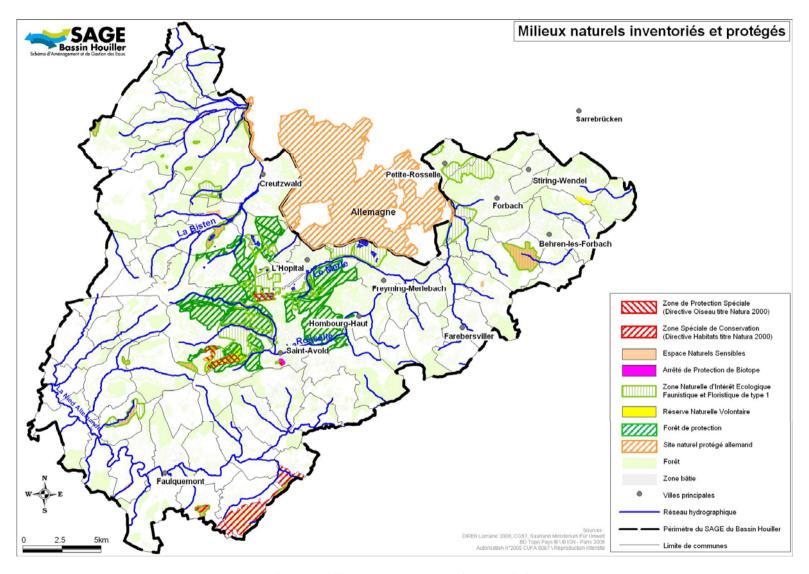


Figure 3 : Milieux naturels inventoriés et protégés

 les Grès du Rhétien de Lorraine, constituant la base du Lias, sont situés dans le grand domaine argileux des Grès à roseaux et dolomies du Keuper de Lorraine qui les isolent nettement.

A ces réservoirs s'ajoutent différents aquifères alluviaux en grande partie subordonnés aux cours d'eau.

La nappe des Grès du Trias inférieur constitue ici une *richesse indéniable et un atout majeur* pour le développement du territoire du SAGE. En effet, elle fournit chaque année environ 40 millions de mètres cubes permettant ainsi de répondre aux besoins des collectivités locales et des industriels.

A ces prélèvements venaient s'ajouter autrefois les exhaures minières qui ont dépassé certaines années les 80 millions de mètres cubes. Celles-ci étaient pour partie valorisées pour un usage eau potable ou pour un usage industriel, soit rejetées directement dans les cours d'eau ou après passage dans les lavoirs.

Pour faire face à l'arrêt programmé de ces exhaures, d'importants travaux de restructurations importantes de l'alimentation en eau ont été réalisés.

L'arrêt de ces exhaures induit une remontée progressive des niveaux piézométriques de la nappe. Cette remontée comprend une phase transitoire où se combinent l'ennoyage des travaux miniers et la résorption des entonnoirs piézométriques observés (durée probable de l'ordre de 11 à 19 ans pour le secteur Ouest et de 20 à 33 ans pour le secteur Centre-Est).

La piézométrie future de la nappe laisse entrevoir un niveau proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval) avec apparition (ou plutôt réapparition) de certaines zones marécageuses. Dans certains secteurs, des mesures compensatoires sont dès à présent programmées pour pallier à ces phénomènes, notamment dans les secteurs bâtis.

Biodiversité

Le Bassin Houiller se caractérise par une *richesse du patrimoine naturel*, localement accentuée par la diversité des sols rencontrés, permettant la formation de forêts sur un sol siliceux acide ou de marais tourbeux relictuels, et par une interrelation forte entre l'industrie (carrière et mines) et les milieux naturels.

La présence de sols hydromorphes (en particulier en fond de vallon) et/ou d'une flore hygrophile facilite le développement de nombreuses zones humides ordinaires et/ou remarquables, une remontée de la nappe devant provoquer à terme une augmentation de leur superficie.

Cette richesse se traduit par la présence de 24 Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, 19 Espaces Naturels Sensibles, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, une réserve naturelle volontaire, une forêt de protection et un site Natura 2000 (cf. Figure 3). Un inventaire détaillé des zones humides doit être réalisé sur les communes du SAGE.

Le territoire du SAGE est connu pour abriter plusieurs espèces rares, dont 17 sont protégées au niveau régional et 2 à l'échelle nationale. Ces plantes se retrouvent dans divers habitats humides : les marais alcalins, les prairies alluviales, les roselières et mégaphorbiais et les forêts alluviales ou de ravin.

La faune y est également très diversifiée avec de nombreuses espèces inféodées aux zones humides : les passereaux aquatiques, les rapaces, le Butor étoilé, le castor, le putois, les demoiselles, les libellules de même qu'un papillon protégé au niveau européen, le Cuivré des marais, sans oublier la présence de plusieurs espèces d'amphibiens dont certaines sont rares en Europe, voire uniques dans certains cas.

Plus de la moitié de ces sites correspond à des zones humides. La majorité des zones humides remarquables sont localisées à l'Ouest du territoire du SAGE concerné par les eaux superficielles. Il faut noter que plusieurs petites zones humides sont également présentes au niveau des zones de suintements ou des têtes des bassins versants de la Bisten et de la Rosselle.

Quatre grands sites se démarquent de l'ensemble des zones humides ici présentes : les Marais de la Ferme de Heide, ceux de la Bisten, ceux de Téterchen et l'étang de Merbette. Toutefois, un manque de connaissance apparaît au niveau du nombre et de l'étendue des zones humides considérées comme ordinaires.

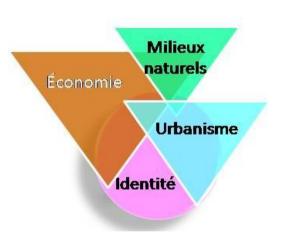
Cette diversité du patrimoine naturel est à la fois liée à la *multiplicité des milieux ren- contrés* (marais, mines, forêts, prairies, pelouses) et à la présence, côté allemand,
d'un vaste massif forestier, le massif du Warndt, constituant un *réservoir de biodiversi- té*.

Usages / Pressions	Domestiques	Agricoles	Industriels	Usages ludiques (pêche, loisirs, qualité des écosystèmes)
Sur la quantité d'eau	Besoins AEP considérés comme constants. Demandes ponctuelles en eau pour le tourisme et l'arrosage	Prises d'eau, prélèvements à des fins agricoles faibles. Pressions agricoles limitées.	Restructuration de l'alimenta- tion en eau industrielle réalisée. Arrêt des exhaures minières.	
	Protection contre les remontées de nappe assurée.		Piège(s) hydraulique(s) opérationnel(s). A parfaire.	
Sur la qualité de . l'eau	Taux de raccordement à des STEP bientôt optimal, avec toutefois quelques dysfonctionnements.	Pollutions ponctuelles possibles.	Rejets conformes aux arrêtés préfectoraux. Améliorations à apporter dans les traitements industriels.	Capacité naturelle d'autoépuration réduite.
	Ruissellements urbains à l'origine de pollutions ponc- tuelles et diffuses. Suivi de l'Assainissement Non Collectif	Utilisation de fertilisants et de phytosanitaires.	Friches industrielles, pollutions identifiées, remblais de zones d'activités	Aménagements des cours d'eau conduisant à une détérioration importante des milieux naturels.
Sur la qualité des milieux na- turels	Urbanisation entraînant une réduction des espaces naturels.	Remembrement, ripisylve malmenée.	Imperméabilisation de surfaces importantes.	Cours d'eau artificialisés, in- terruption des échanges écologiques.
	Recalibrage, endiguements des cours d'eau, couverture de certains.	Rectification et curage des cours d'eau.	Artificialisation des cours d'eau.	Biodiversité partiellement détruite.

Tableau 1 : Pressions des différents usages supportés par les milieux aquatiques

VERS UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Il ressort des données de base rassemblées dans l'état initial et lors des différents Groupes de travail que l'évolution passée du Bassin Houiller était essentiellement marquée par un profond déséquilibre avec :



- une fonction économique dominant les logiques d'aménagements caractérisées par un développement de sites industriels à proximité des anciennes exploitations minières,
- une urbanisation croissante autour de plusieurs pôles démographiques, conduisant à un étalement urbain généralisé et au mitage de l'ensemble du bassin,
- des actions de restauration des milieux naturels menacés en cours, mais restant insuffisante – l'environnement et les écosystèmes aquatiques restant trop méconnus (par les habitants, les collectivités...).

Conscient de cet état de fait, un certain consensus s'est dégagé autour des enjeux liés à la remontée de la nappe et des problèmes (voire des opportunités) qui en découlent.

L'ensemble des acteurs - État, Collectivités territoriales, Industriels – ont clairement posé la question des moyens d'intervention possibles afin de s'orienter vers un autre modèle de développement du territoire s'appuyant sur les idées suivantes :

- recherche d'un équilibre nouveau entre les exigences écologiques et le développement des activités économiques.
- restauration et préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques et intégration de ces actions dans l'aménagement du territoire.
- mobilisation des acteurs et des habitants du territoire ainsi que le renforcement de la capacité (compétence, finances...) des collectivités.

L'analyse croisée de ces différentes informations fournit les éléments-clés pour la compréhension des causes des altérations constatées (cf. Tableau 1 présenté page ci-contre avec codes couleurs ci-après).



A57764/A

Enjeux et objectifs pour le territoire

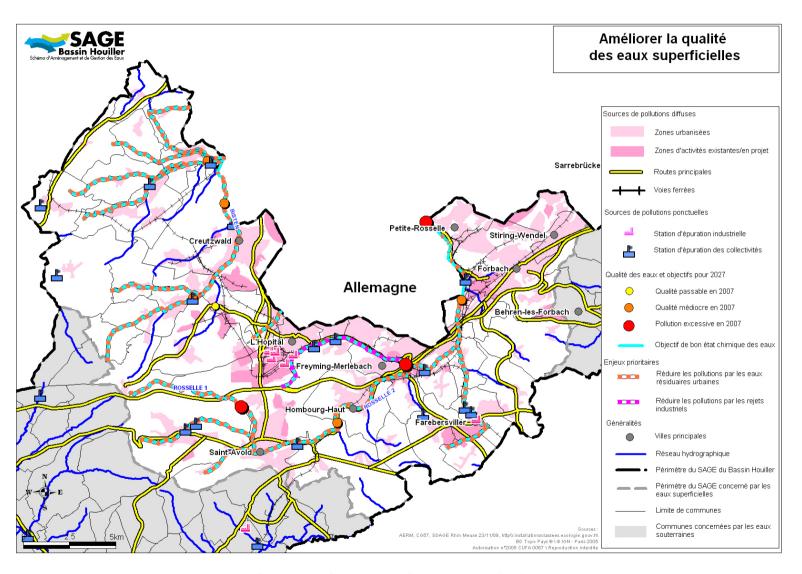


Figure 4 : Améliorer la qualité des eaux superficielles

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX

Sous-enjeu 1 : Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle

État initial / Diagnostic

Le découpage des masses d'eau, réalisé et adopté par le Comité de bassin, se traduit comme suit au niveau du Bassin Houiller :

- la Bisten et ses affluents à l'amont de Creutzwald présentent une qualité d'eau médiocre à mauvaise. L'origine de la pollution est essentiellement urbaine et industrielle. Inversement, elle présente une bonne qualité à l'aval de Creutzwald.
- la Rosselle est considérée comme une masse d'eau de surface fortement modifiée sur toute la partie centrale (de Saint-Avold à la confluence avec le Merle au niveau de Freyming-Merlebach - cf. définitions présentées dans l'encart cicontre).
- son affluent, le Merle, est d'origine anthropique. Sa source est constituée par le rejet de la Station de traitement final de la plateforme de Carling, ce rejet étant conforme aux arrêtés préfectoraux et ministériels en vigueur et aux Meilleures Techniques Disponibles.

D'importants investissements ont été réalisés au niveau de la station d'épuration industrielle de Carling qui reçoit les effluents provenant des installations ici présentes. Ces effluents sont traités de façon sélective via trois stations fonctionnant en série. Après passage dans celles-ci, les eaux traitées sont rejetées dans le Merle, lui-même affluent de la Rosselle et dont elles constituent la source.

Stratégie proposée

Le territoire a connu une forte pression des activités industrielles minières et carbochimiques. Il s'agit donc de résorber progressivement les nombreuses pollutions industrielles passées (cf. Figure 4). Masse d'Eau de Surface : partie distincte et significative des eaux de surface telles que lac, réservoir, rivière, fleuve ou canal, partie de rivière, de fleuve ou de canal.

Masse d'Eau Artificielle (MEA) : masse d'eau de surface créée par l'activité humaine.

Masse d'Eau Fortement modifiée (MEFM) : masse d'eau de surface qui, par suite d'altérations physiques dues à l'activité humaine, est fondamentalement modifiée quant à son caractère. Du fait de ces modifications, la masse d'eau ne peut atteindre le bon état.

Cf. article 2 de la Directive Cadre sur l'Eau

Il est important de poursuivre les efforts *déjà réalisés* afin de limiter les rejets et les impacts des plus grosses entreprises, mais également des petites et moyennes industries et entreprises.

Localement, les normes de rejet doivent être revues, en reconsidérant à la hausse les objectifs de qualité des milieux récepteurs. Aussi longtemps que le Merle sera constitué à sa source par le rejet de la station de traitement final de la plateforme chimique de Carling, il semble illusoire de vouloir retrouver le bon état chimique des eaux du Merle (classé MEFM) et de la Rosselle à l'horizon 2027. Aussi, un équilibre doit être trouvé, alliant activités industrielles et retour à une qualité d'eau susceptible de permettre un développement biologique

Une des actions prioritaires à mener auprès des établissements industriels sera axée sur la recherche des sources de pollution par les substances dangereuses, dans le cadre de l'action nationale de recherche des substances dangereuses (RSDE) qui sera développée au moins jusqu'en 2013 conformément à la circulaire du 5 janvier 2009. Dans le Bassin Houiller, environ 25 établissements industriels (IPPC, soumis à auto-surveillance de leurs rejets eaux) ont été identifiés par l'Inspection des Installations Classées et feront l'objet de prescriptions par arrêtés préfectoraux pour la réalisation de campagne d'investigations.

L'enjeu fondamental est ici la recherche d'un équilibre entre développement économique et protection de l'environnement et des écosystèmes aquatiques. Dans le contexte existant, la définition du point de constat et des teneurs à respecter pour atteindre les objectifs du "bon état" est loin d'être évidente. Un consensus sera ici à définir entre les différents acteurs du SAGE.

Les industriels dont les effluents transitent par les réseaux d'assainissement urbain ont également une influence sur la qualité des eaux de surface. Cependant, la dépollution de leurs rejets est confiée à la collectivité propriétaire du réseau. On pourra alors se référer à l'enjeu suivant concernant les eaux résiduaires urbaines et leurs impacts.

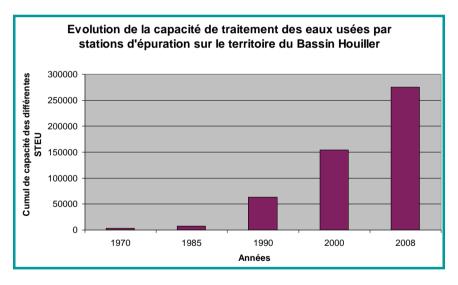
Le phénomène de désindustrialisation en cours ne permettra pas, à l'évidence, de **reconquérir la qualité** des eaux si aucune mesure n'est prise rapidement pour réduire les rejets polluants.

La mise en œuvre de cette stratégie doit permettre de se *rapprocher* des objectifs de bon état qualitatif pour les masses d'eaux superficielles continentales, et par voie de conséquence pour les masses d'eau souterraine et les plans d'eau.

Sous-enjeu 2 : Lutter contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine

k État initial / Diagnostic

Les rejets d'effluents urbains ont vu leur impact sur la qualité des eaux s'amoindrir au fil des ans, grâce à une augmentation importante du nombre de stations d'épuration en service sur le territoire et à *l'amélioration globale* de leurs performances (amélioration des rendements). Ces évolutions sont liées à la parution de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines en 1991 et à sa reprise via le Code des collectivités territoriales.



(d'après données transmises par Loreat, mandaté par le Conseil Général de Moselle)

Grâce à la réalisation des dernières stations de traitement des eaux usées (LONGE-VILLE, FARÉBERSVILLER) et aux derniers raccordements prévus (communes de BÉ-NING, BOUCHEPORN et GUENVILLER), l'ensemble des communes du périmètre « eaux superficielles » du Bassin Houiller *bénéficie* d'un traitement de ses eaux usées.

Cependant, il reste des améliorations à trouver pour *réduire* encore les rejets polluants, les arrêtés étant respectés la majorité du temps. Elles concernent essentiellement les réseaux de collecte. En effet, la politique du « tout tuyau », mise en œuvre jusqu'à récemment, favorise l'augmentation des débits de pointe par temps de pluie et provoque une saturation rapide des réseaux, provoquant des débordements d'eau non traitée vers le milieu récepteur et une baisse de l'efficacité de traitement des stations.

Avec le développement urbain et l'imperméabilisation importante des surfaces, cette problématique prend une ampleur importante. Les améliorations sont actuellement difficiles du fait d'un manque de connaissances et d'une répartition des compétences pouvant constituer un frein (séparation des compétences collecte et transport / traitement).

Un enjeu réel réside donc dans l'amélioration du traitement des eaux résiduaires urbaines (domestiques ou industrielles), principalement porté sur la connaissance et *l'adaptation des réseaux de collecte* et de leur *capacité de stockage*, notamment pour réduire les reiets directs au milieu naturel par temps de pluie.

Parallèlement à cette action, les rejets des systèmes d'assainissement non collectifs sont aujourd'hui encore trop peu connus sur le territoire du SAGE, un retard important ayant été pris dans l'établissement des zonages assainissement. De ce fait, il existe très peu de suivis des systèmes d'assainissement autonomes qui constituent potentiellement des sources de pollution diffuse importantes.

Stratégie proposée

L'ensemble des stations d'épuration doit faire l'objet d'un suivi rigoureux pour assurer des *performances au moins constantes*, voire en progression. La station de COUME, dont le fonctionnement n'est pas actuellement satisfaisant (rapport 2008), devra être améliorée ou un raccordement de la commune à une autre station devra être envisagé.

Pour retarder l'arrivée soudaine de quantités trop importantes d'eaux pluviales vers les ouvrages de traitement, deux solutions peuvent être mises en œuvre :

- Jouer sur les capacités de stockage du réseau existant ou les augmenter,
- Réduire les quantités d'eau pluviale qui rentrent dans le réseau de collecte des eaux usées.

Les études diagnostic et zonages d'assainissement sont de bons outils pour mettre en place une programmation de l'assainissement qui intégrera une vision à long terme. Leur établissement devra non seulement prendre en compte la problématique des inondations, mais surtout celle de la sensibilité du ou des milieux récepteurs.

Le retard dans l'élaboration de ces zonages doit être rattrapé rapidement. Les règlements qui en découleront, concernant aussi bien la gestion des eaux de ruissellement que l'assainissement non collectif, devront être rigoureusement suivis.

Une redistribution des compétences pourra également être envisagée, de manière à assurer un maximum de cohérence entre les différentes étapes de l'assainissement que sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

La mise en œuvre de cette stratégie permettra de *mieux répondre* aux objectifs de bon état qualitatif pour les masses d'eaux superficielles continentales, les masses d'eau souterraines et les plans d'eau.

Sous-enjeu 3 : Promouvoir une gestion cohérente des eaux issues du ruissellement urbain

k État initial / Diagnostic

Malgré une probable stabilisation de la population sur le territoire du Bassin Houiller, le phénomène de mitage des agglomérations devrait se poursuivre, entraînant l'urbanisation de nouveaux espaces. L'imperméabilisation croissante des sols, couplée à cette tendance à l'urbanisation et à la politique du « tout tuyau » préconisée jusqu'à peu conduisent à *reconsidérer* la politique de gestion des eaux pluviales en milieu urbain.

En milieu urbain, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales doit permettre de réduire les quantités d'eau de ruissellement évacuée par le réseau unitaire, c'est-àdire :

- d'augmenter le rendement des stations d'épuration en limitant les surcharges hydrauliques,
- de limiter les pollutions liées aux déversements d'eaux usées au milieu naturel par les déversoirs d'orage,
- de réduire les risques d'inondations dus aux surcharges des réseaux d'assainissement,
- de favoriser l'infiltration des eaux et donc la recharge des nappes (en prenant les précautions nécessaires afin de ne pas les polluer).
- de limiter les pollutions diffuses par lessivage des surfaces imperméabilisées.

La gestion des eaux de ruissellement urbaines est donc un enjeu important. En effet, ces eaux, après avoir traversé et lessivé une atmosphère urbaine parfois significativement polluée, participent au lessivage et à l'érosion des surfaces (voiries, toitures, espaces verts...).

Les eaux de ruissellement ainsi chargées (hydrocarbures, matières en suspension ou encore matières organiques), contribuent à l'augmentation de la charge polluante à traiter en station d'épuration ou à une pollution diffuse directe du milieu récepteur dans le cas d'un rejet direct au milieu.

Une réduction de la pollution diffuse passera donc d'une part, par une *politique de gestion des eaux pluviales* qui prenne en compte les pollutions et, d'autre part, par un travail important de connaissance et de suivi des systèmes d'assainissement autonomes.

Stratégie proposée

La nouvelle politique de gestion intégrée des eaux de ruissellement urbain à la parcelle devra s'appuyer sur quatre points : le stockage, le traitement (si nécessaire), l'infiltration et la récupération des eaux de pluie.

Pour ce faire, de nombreuses techniques dites alternatives se sont développées et permettent aujourd'hui de répondre à l'ensemble des objectifs fixés précédemment tout en apportant aux projets une plus-value paysagère. Ces techniques ont, par exemple, recours à la mise en place de noues, de bandes enherbées, de mares, bassins d'infiltration ou autres filtres à sables plantés.

Il faut tendre à ce que les eaux soient gérées à la source, ne recourant au réseau de collecte que lorsque toutes les autres solutions possibles ont été épuisées. Les techniques alternatives et la gestion à la parcelle sont à mettre en œuvre en priorité.

Favoriser la *récupération des eaux de pluie* est également une bonne stratégie environnementale.



Dans ce cas, il sera important de s'assurer du *respect de la réglementation* en vigueur qui veut que les volumes d'eau recyclée soient estimés pour que l'usager puisse contribuer financièrement au traitement de ces rejets en station.

En effet, à l'heure actuelle, le non respect de cette règle entraı̂ne parfois des déficits budgétaires significatifs pour le fonctionnement des installations de traitement.

La réduction des pollutions diffuses permettra d'améliorer la qualité des eaux superficielles pour se rapprocher des objectifs de bon état chimique des eaux à atteindre à l'horizon 2027.

A ce titre, la gestion des eaux de ruissellement en milieu urbain est une **réponse aux multiples enjeux** de la DCE. En effet, des améliorations dans ce domaine se répercuteront de façon positive aussi bien sur la qualité des eaux superficielles et souterraines et sur la quantité de la ressource.

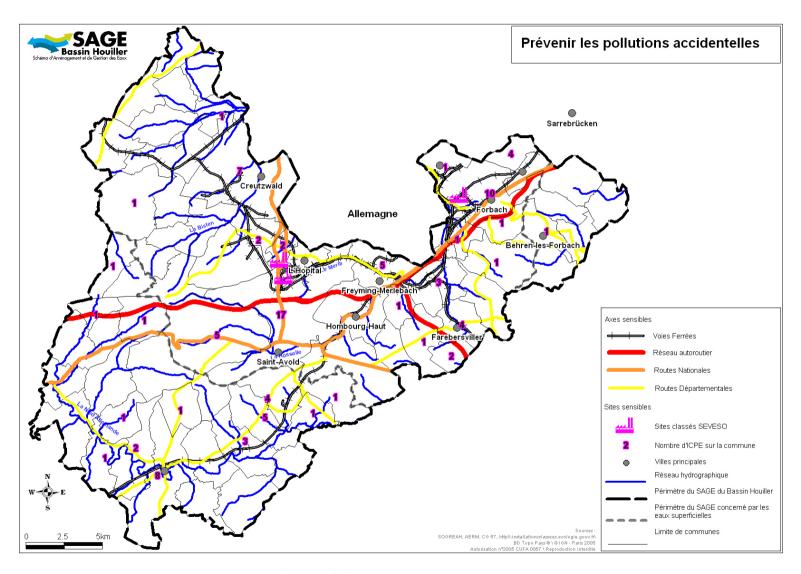


Figure 5 : Prévenir les pollutions accidentelles

Sous-enjeu 4 : Prévenir les pollutions accidentelles

k État initial / Diagnostic

De par *l'importance du secteur industriel* et notamment de la plateforme de CAR-LING, les risques de pollution accidentelle sont accrus. Il s'agit, d'une part, des risques engendrés par le transport de produits polluants ou toxiques par les réseaux routiers (A4, A320, routes nationales et départementales) et, d'autre part, des risques liés aux installations elles-mêmes.

Les risques d'accident existeront toujours, cependant, une *prévention efficace* doit permettre de réduire significativement les effets de telles catastrophes qui pourraient affecter gravement la qualité des eaux, qu'elles soient superficielles ou souterraines.

Un tel accident pourrait réduire à néant tous les *efforts consentis* par les acteurs du territoire pour reconquérir et préserver les ressources en eau. Il est donc nécessaire de le prévoir.

Stratégie proposée

Les projets de nouvelles infrastructures de transport ou de nouveaux sites industriels devront intégrer ce risque en proposant des mesures préventives qui viseront par exemple en l'endiguement et la récupération des produits polluants en cas d'accident. Les axes routiers sur lesquels se fait la majorité des transports vers ou depuis la plateforme de Carling devront faire l'objet d'une attention particulière.

Ces mesures concernent les nouveaux projets, mais devront également être appliquées, dans la mesure du possible, dans le cas de rénovations ou de mise aux normes des infrastructures existantes (cf. Figure 5).

Prévenir les pollutions accidentelles c'est éviter, sur un territoire vulnérable, de **perdre brusquement les bénéfices des efforts consentis** pour l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines et assurer à la population un niveau d'exposition le plus bas possible.

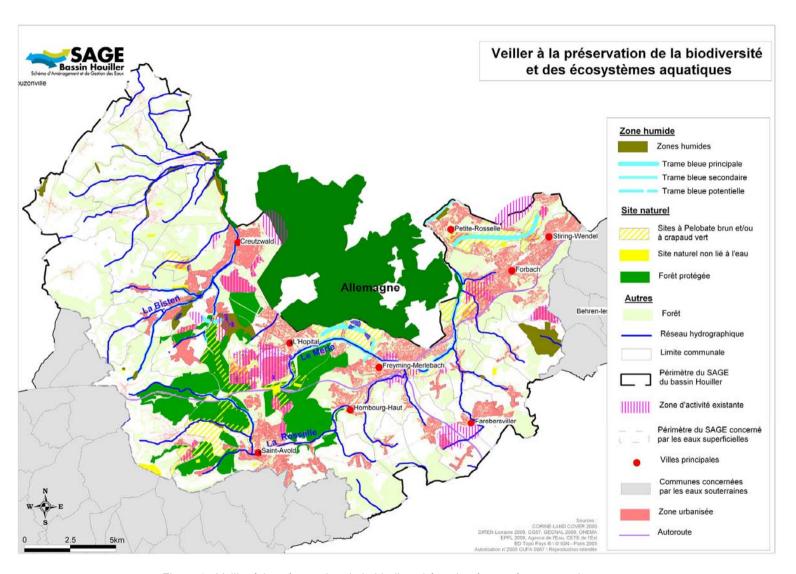


Figure 6 : Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques

RESTAURER LES MILIEUX NATURELS

Sous-enjeu 1 : Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques

État initial / Diagnostic

Le territoire du SAGE comporte de nombreux milieux naturels d'intérêt écologique, qu'il s'agisse de pelouses calcaires ou sableuses, d'habitats forestiers sur sol acide, de sites à chauves-souris ou de zones humides. Le contexte topographique et géologique implique une biodiversité très intéressante au sein du territoire du SAGE (cf. Figure 6). De même, l'activité humaine a favorisé la présence de nombreuses espèces remarquables de chauves-souris et d'amphibiens, dont certaines sont très rares, voire endémiques.





Prairies humides le long du Grossbach Photo Atelier des Territoires, 2009

Dans le cadre du diagnostic élaboré, notre intérêt s'est porté plus particulièrement sur les milieux naturels dont le fonctionnement est lié à l'eau. Ces milieux aquatiques se caractérisent par une diversité faunistique et floristique remarquable, regroupant la majorité de la biodiversité du territoire du SAGE.





Mares dans les carrières de Freyming-Merlebach (à gauche) et de Forbach (à droite)

Photo Atelier des Territoires, 2009

Hormis le fait que les zones humides permettent le maintien de la biodiversité, ces milieux aquatiques rendent également de nombreux services gratuits à la société. Il faut savoir que ces écosystèmes sont généralement associés aux cours d'eau. Ainsi, elles participent à *l'amélioration* de la qualité physico-chimique des cours d'eau, grâce à leur capacité naturelle d'autoépuration contribuant à atténuer les effets de certains polluants comme les produits phytosanitaires ou autres intrants organiques. De même, elles jouent également un rôle écrêteur sur les crues et de soutien des débits d'étiage.

De manière indirecte, les zones humides participent aussi à la formation de trames vertes et bleues en constituant des corridors favorables à la répartition des espèces liées à l'eau.

Ces milieux humides ont subi une pression importante, l'urbanisation et l'abaissement de la nappe souterraine constituant les facteurs principaux de destruction de ces milieux aquatiques. L'assèchement progressif des zones de fond de vallon et des cours d'eau, respectivement suite à l'abaissement de la nappe et à l'arrêt des exhaures, a provoqué une régression, voire une disparition, de certaines zones humides.

Il s'agit de favoriser des activités respectueuses des milieux identifiés et d'engager des actions de gestion et de préservation de ceux-ci afin de garantir le maintien, voire l'amélioration de leur fonctionnalité et de leur valeur.

Plusieurs actions peuvent être envisagées pour préserver les zones humides :

- associées à des zones agricoles, les pratiques agricoles doivent alors prendre en compte l'intérêt écologique de ces zones humides. Des conventions entre les agriculteurs et les propriétaires, ou des structures publiques (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural, communes, Communautés de communes,...), peuvent être envisagées localement pour mettre en place ou assurer une gestion extensive de ces zones humides.
- un inventaire détaillé des zones humides pourrait faciliter et même imposer la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, limitant par conséquent leur destruction involontaire. Cet inventaire doit délimiter non seulement les zones humides actuelles, mais également celles qui pourraient apparaître dans le futur, grâce à la remontée de la nappe, en particulier dans les fonds de vallée de la Bisten et de la Rosselle. Une telle étude est programmée à court terme.
- la préservation des trames bleues et vertes permet de renforcer, de manière indirecte, celle des zones humides. Les aménagements envisagés pourront améliorer ces corridors écologiques en participant à la préservation du fonctionnement écologique et hydrologique des zones humides. De même, la préservation de la qualité des cours d'eau aura également un effet bénéfique sur les zones humides.

- la recherche d'une compatibilité d'anciennes zones humides avec certains remblais existants de longue date, comme dans la vallée du Merle (cf. mesure compensatoire mise en place en 2006 suite à l'exécution de forages industriels, se traduisant par trois mares artificielles afin de préserver les amphibiens de cette zone).
- une politique de communication sur l'intérêt de la préservation des zones humides dans le Bassin Houiller pourrait être envisagée afin que la population comprenne que leur présence constitue un atout (service d'autoépuration des eaux, réserve de biodiversité, voire site de loisirs) et non une contrainte.

La préservation de la biodiversité concerne aussi la protection des deux espèces d'amphibiens à très forte valeur patrimoniale du Warndt : le Crapaud vert et le Pélobate brun. Ces deux espèces de batraciens sont en sérieux déclin en Europe et leur répartition actuelle connue sur le territoire national se limite à l'Alsace et la Lorraine (les deux espèces), la Corse (Crapaud vert) et la région Centre (Pélobate brun). Ces espèces sont exposées à un risque d'extinction en France à moyen terme. Elles font donc l'objet de Plans nationaux d'action qui leur sont propres.





Crapaud vert

Pélobate brun

Photo Atelier des Territoires

La *protection* du Crapaud vert et du Pélobate brun est également un enjeu majeur pour le territoire, les actions et les financements associés pour leur protection restant de la responsabilité de l'état.

Les aménagements qui seront envisagés par le SAGE devront donc être établis de manière concertée avec ces plans nationaux, afin de ne pas perturber leur mise en œuvre.

Du fait des rôles multiples des milieux humides et aquatiques, cette stratégie contribuera à *l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs* fixés par la DCE.

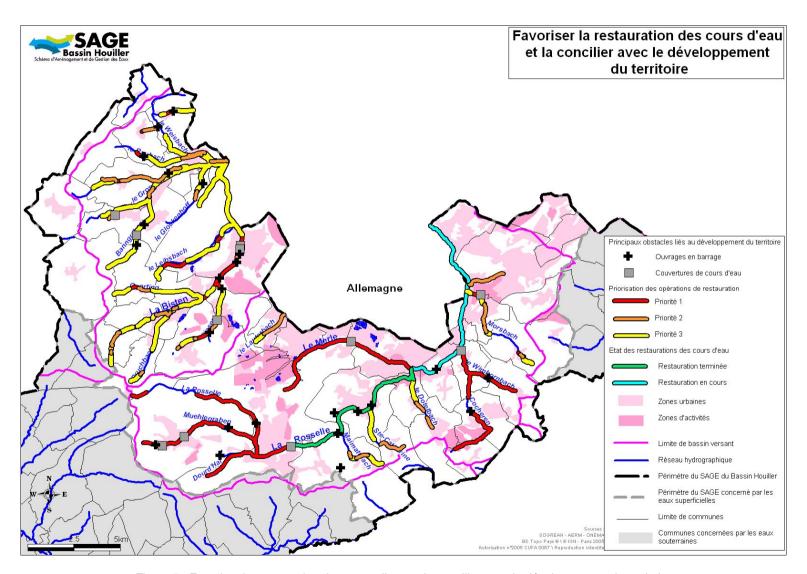


Figure 7 : Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire

Sous-enjeu 2 : Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire.

État initial / Diagnostic

Le réseau hydrographique du Bassin Houiller est dense. La qualité physique des cours d'eau contribue à la fois *à l'équilibre biologique*, à l'autoépuration des eaux, mais aussi à la gestion des crues.

Les cours d'eau du Bassin Houiller ont subit de lourds aménagements liés au développement du territoire (industrialisation, développement urbain) qui les ont privé de ces fonctions essentielles. En effet, sur le périmètre eaux superficielles, 30 % des linéaires de rivières se situent en territoires artificialisés, principalement touchés par des busages, bétonnages, recalibrages et autres rectifications. La Bisten, la Rosselle et le Merle sont concernés, mais aussi la plupart de leurs affluents.



La Bisten dans la traversée de Creutzwald Photo SOGREAH, 2009

La dégradation des lits majeurs par des constructions en remblai et la couverture des cours d'eau sur certains tronçons sont à l'origine d'une aggravation des phénomènes de crue.

En effet, ces aménagements entravent l'épandage naturel des crues, créant des points de mise en charge ou de contraction des écoulements qui participent à l'augmentation des vitesses et des niveaux d'eau. Cet aspect revêt une importance d'autant plus forte que l'hydraulicité des cours d'eau pourrait se voir modifiée avec la remontée attendue de la nappe des grès.

Les artificialisations des berges et du lit mineur contribuent quant à elles fortement à la perte du potentiel écologique de ces cours d'eau et de leurs capacités à l'autoépuration. En effet, de nombreuses ripisylves ont été supprimées (et par la même la régulation des températures, le maintien des berges,...). La végétation indigène du lit et des berges a disparu du fait des aménagements anthropiques, de la mauvaise qualité de l'eau ou de la présence d'espèces invasives, les interfaces eau / milieu étant réduites par la canalisation des écoulements (réduction de l'autoépuration).

Berges de la Rosselle fortement dénaturées Photo SOGREAH, 2008



Par ailleurs, de nombreux obstacles participent à la fragmentation du milieu aquatique en faisant barrage aux écoulements (seuils). Ces obstacles réduisent la turbulence des eaux et donc l'autoépuration, et constituent également des entraves à la circulation de la faune aquatique (piscicole notamment) quand elle existe.

Des opérations de restauration ont d'ores et déjà été réalisées (cf. Figure 7), permettant une *réhabilitation*, au moins partielle, des rivières et de leurs fonctionnalités. D'autres réaménagements sont prévus ou à l'étude. Cependant, seule la Rosselle et certains de ses affluents comme le Cocheren ou le Muehlengraben sont concernés.

Des discussions sont en cours avec les élus du bassin de la Bisten pour un projet d'étude préalable à la renaturation de ce cours d'eau et à la lutte contre les crues.

Stratégie proposée

Compte tenu des nombreuses fonctions du réseau hydrographique, il est impératif, non seulement de le préserver, mais également d'améliorer sa gestion coordonnée, tant au niveau du fond (élimination régulière des embâcles et curages en cas de nécessité) que des berges et du lit majeur (renaturation, entretien de la ripisylve, plantations, limitation des merlons et remblais...).

L'enjeu est donc de *réussir à restaurer les cours d'eau* pour bénéficier à la fois de l'autoépuration, de la réduction du risque inondation et de l'amélioration du potentiel écologique, *sans porter préjudice au développement du territoire*.

Pour atteindre les objectifs de qualité fixés par la réglementation et réduire les risques d'inondations, d'*ambitieuses* opérations de renaturation des cours d'eau devront être lancées. Sont concernés le bassin de la Bisten pour lequel tout est à faire, mais aussi celui de la Rosselle pour lequel les efforts sont à poursuivre.

Des porteurs de projet devront être désignés. Ceux-ci devront permettre d'assurer une cohérence dans les aménagements à l'échelle du bassin versant comme l'incitent le SDAGE et la directive cadre inondation.



Palplanches le long du Merle Photo SOGREAH, 2009

Lien avec la Directive Cadre sur l'Eau

Par le rôle central des cours d'eau dans la gestion de la ressource en eau, leur restauration permettra d'associer aux exigences de la gestion qualitative de l'eau, celles de la gestion quantitative.

La *restauration des cours d'eau* est fondamentale au regard des objectifs de bon état chimique et écologique à atteindre.

A57764/A

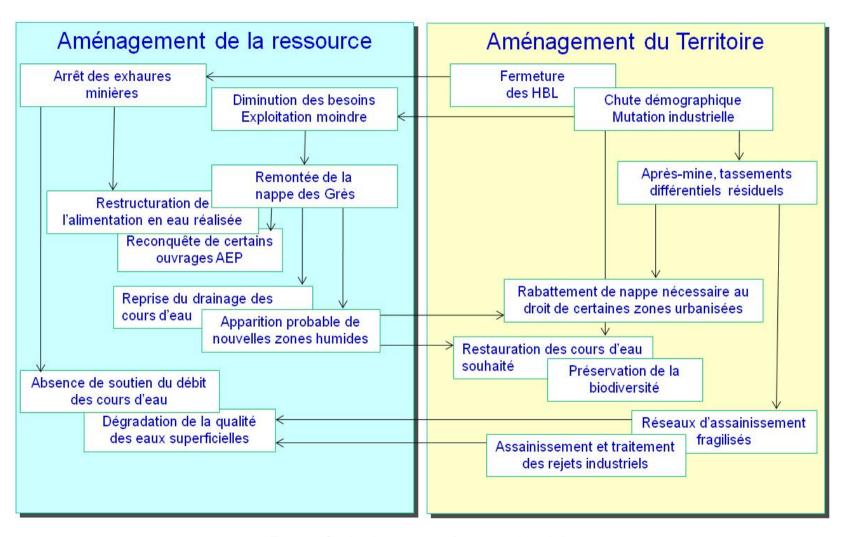


Figure 8 : Gestion des eaux et aménagement du territoire

ASSURER UNE GESTION COHÉRENTE ENTRE EAUX SOUTERRAINES ET EAUX DE SURFACE

Sous-enjeu 1 : Préparer la remontée des eaux souterraines

État initial / Diagnostic

La cessation des activités minières s'est accompagnée de l'arrêt des exhaures entraînant l'ennoyage des galeries et la redistribution des débits des principaux cours d'eau. Les rejets d'eau d'exhaure conditionnaient notablement les débits moyens et d'étiage ainsi que la qualité des principaux cours d'eau, comme par exemple la Bisten, le Merle et la Rosselle.

Avec l'arrêt de ces rejets, le débit global de ces rivières mesuré à la frontière a sérieusement diminué, entraînant par voie de conséquence une dégradation supplémentaire de leur (mauvaise) qualité, la dilution des rejets polluants étant moindre.

Les eaux d'exhaure non valorisées, estimées à 33,5 millions de m³/an, représentaient en valeur moyenne le tiers du débit des cours d'eau transitant vers la frontière (sur 100 millions de m³/an qui s'écoulaient en moyenne interannuelle vers l'Allemagne).

Le débit drainé par ces rivières, issu de la nappe des Grès du Trias inférieur, ne représentait alors que 20 % du débit soutenu de ces rivières par les exhaures. A long terme, ce même débit pourrait représenter plus de 60 % du débit naturel de ces cours d'eau.

Cette nouvelle donne constitue *une opportunité* pour le territoire du Bassin Houiller. En effet, dans le bilan eau de la nappe des Grès, les eaux d'exhaure étaient perdues et rejetées au milieu naturel. La remontée de la nappe devrait durer plusieurs décennies, pour retrouver un équilibre semblable à celui qui prévalait avant l'exploitation minière, la nappe étant alors pour partie à nouveau drainée par le réseau hydrographique. Ce point conditionne la reconquête du milieu Eau dans le Bassin Houiller.

Les études prospectives présentées reposent entre autres sur le Dossier d'Arrêt Définitif des Travaux des Houillères du Bassin Lorrain, avec des prévisions pour l'état intermédiaire (exhaures arrêtées, nappe non encore remontée) et sur l'état à long terme (exhaures arrêtées, nappe remontée et drainée localement de nouveau par les cours d'eau vers 2020-30).

Ces états simulés s'appuient sur la seule connaissance de l'état antérieur à l'arrêt des exhaures. Compte tenu de l'importance des modifications hydrauliques observées au niveau des cours d'eau (débit et qualité), recaler ces prospectives à partir de données hydrauliques actuelles, mais aussi d'analyses plus récentes, doit permettre de vérifier les prédictions de l'état futur de ces cours d'eau.

Par ailleurs, de très importants prélèvements (par forages) sont présents dans le Bassin Houiller, notamment au droit et au pourtour de la plateforme industrielle de Carling. Outre l'utilisation de l'eau pompée à des fins industrielles, le rôle de ces forages industriels est fondamental au niveau de l'existence d'un "piège hydraulique" sous ce site industriel.

A l'avenir, si ces forages n'étaient plus nécessaires pour les besoins en eau des industriels, la fonction de ce piège hydraulique cesserait. C'est pourquoi, il est impératif de *maintenir dans le temps*, par toute technique dont l'efficacité est reconnue, le confinement des pollutions sous la plateforme. De fait, différentes pollutions majeures (benzène, ammonium) sont reconnues au droit et en limite de cette plateforme industrielle.

Stratégie proposée

L'arrêt des exhaures minières induit une *remontée progressive* des niveaux piézométriques. Cette remontée comprend une phase transitoire où se combinent l'ennoyage des travaux miniers et la résorption des entonnoirs piézométriques observés de par le passé (LA HOUVE, MERLEBACH, FORBACH). Elle doit s'étendre jusqu'en 2022 - 2033 (en distinguant les secteurs Ouest et Centre Est).

La piézométrie prévisionnelle laisse entrevoir à terme une nappe proche de la surface dans les principaux fonds de vallées (Bisten et Rosselle moyenne et aval) avec apparition de certaines zones marécageuses. Cette remontée de nappe sera importante sur les zones actuellement marquées par les entonnoirs piézométriques et relativement limitée sur la partie Ouest et Nord du domaine (mais où la nappe est déjà proche de la surface).

Les secteurs où la nappe sera la plus affleurante sont les fonds de vallées des cours d'eau actuels, entraînant leur reprise du drainage de la nappe. Dans certains secteurs, la position future prévisible de la nappe se situerait à moins de 3 mètres sous la surface topographique. Conscient de l'importance des modifications piézométriques dans les années futures, un réseau de points de mesures a été mis en place afin de suivre celles-ci.

La mise en œuvre de cette stratégie doit permettre de *répondre aux objectifs* de bon état qualitatif pour les masses d'eaux superficielles continentales, et par voie de conséquence pour les masses d'eau souterraine et les plans d'eau.

Sous-enjeu 2 : Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines

★ État initial / Diagnostic

L'eau doit être considérée comme une matière première indispensable, dont le rôle sanitaire, social et industriel justifie l'intérêt qui lui est portée. A ce titre, il s'avère nécessaire de gérer cette ressource de manière optimale pour assurer la pérennité de son exploitation.

S'inscrivant dans le cadre du développement économique du Bassin Houiller, l'aménagement des eaux souterraines consiste à définir une politique de l'eau ayant pour objectif l'adéquation entre la ressource et les demandes la sollicitant.

A ces objectifs de conservation de la ressource (pour satisfaire la demande en quantité et en qualité), viennent s'ajouter les objectifs de planification économique intéressant l'aménagement et le développement du territoire.

Il faut bien voir cependant que ces deux types d'objectifs peuvent parfois être conflictuels et à la limite *antagonistes* (préservation du milieu naturel et développement industriel). L'aménagement des eaux souterraines doit tenir compte de ces éléments contradictoires et aboutir à une "compatibilité de compromis". Elle doit s'inscrire dans un cadre plus général qu'est l'aménagement du territoire.

Au droit du territoire du SAGE, la nappe des Grès du Trias inférieur constitue ici une richesse indéniable et un atout majeur pour son développement. En effet, elle fournit chaque année environ 40 millions de mètres cubes permettant ainsi de répondre aux besoins des collectivités locales et des industriels. Conscient de cet enjeu, le suivi de sa qualité s'avère une priorité.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE du Bassin Houiller, un décalage est apparu entre les nouvelles exigences législatives et l'éclatement des informations au niveau départemental ou régional, dispersées entre de nombreux organismes les produisant ou les traitant. Trouver un moyen de rassembler et de valoriser les différentes informations sur l'eau a constitué un des objectifs du SAGE.

C'est pourquoi une banque de données informatisée, réalisée dans le cadre du SAGE, constitue aujourd'hui le moyen moderne d'archiver toutes les données collectées validées dans le cadre des travaux entrepris. Opérationnelle dès à présent, elle permet d'éditer des tables, des graphiques et des cartes actualisées, constituant de véritables "tableaux de bord" de l'aquifère géré.

Les données recueillies se structurent en différents niveaux d'informations se superposant aux renseignements provenant notamment du Système d'Informations Géographiques développé aujourd'hui par le Conseil général.

Les premières investigations réalisées ces dernières années dans le cadre d'études sectorielles ont permis de mettre en évidence certaines dégradations de la qualité des eaux souterraines. Ces données sont actualisées essentiellement là où des anomalies ont été décelées (notamment au droit de certains sites industriels).

Dès lors qu'un risque important peut remettre en cause certains investissements destinés à la sécurité de l'alimentation en eau et hypothéquer sérieusement le développement des ressources, l'ensemble des acteurs économiques doivent prendre les mesures qui s'imposent afin de *préserver au mieux la qualité des eaux* souterraines.

Stratégie proposée

Ce pourrait être un des enjeux du SAGE. La mise en place d'un réseau de contrôle venant compléter ceux existants déjà (forages destinés à l'alimentation en eau potable, piézomètres de contrôle en aval d'établissements industriels...) aurait pour objectif de détecter, expliquer et prévoir l'évolution de la qualité des ressources en eau en fonction des risques encourus ou potentiels à venir.

Cette connaissance et sa mise en commun doit permettre de sensibiliser les différents acteurs influençant le même système de ressource. Il doit être *un outil de connaissance*, mais *aussi un outil de décision* permettant d'assurer un suivi des règles de gestion des ressources en eau au niveau du secteur étudié.

La mise en œuvre de cette stratégie doit permettre de répondre aux objectifs de bon état qualitatif pour les masses d'eaux souterraines.

Sous-enjeu 3 : Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées

État initial / Diagnostic

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) font l'objet d'une réglementation spécifique. Ce sont des établissements industriels qui présentent des risques ou des inconvénients pour l'environnement humain et naturel. Ils sont soumis à déclaration, enregistrement ou autorisation.

Une prévention et une surveillance efficaces doivent permettre de réduire les effets de pollutions qui pourraient affecter la qualité des eaux, qu'elles soient superficielles ou souterraines.

Cette politique mise en place dans le cadre de la législation des ICPE (notamment des arrêtés préfectoraux et ministériels) repose sur plusieurs axes essentiels :

- Prévention des pollutions à travers des prescriptions adaptées dans les arrêtés préfectoraux (rétention, bassin de confinement, etc.).
- Réglementation des rejets dans les eaux superficielles par l'imposition dans les arrêtés préfectoraux de valeurs limites d'émission en concentration et en flux.
- Surveillance de la qualité des eaux souterraines (dispositifs de surveillance piézométrique imposés par arrêtés) et surveillance de l'évolution des pollutions éventuelles des eaux souterraines par la mise en place d'un réseau piézométrique adapté.
- Mise en sécurité d'un site industriel lors de la découverte d'un site pollué ou lorsqu'intervient une cessation d'activité.
- Élaboration d'un *plan de gestion* qui permet de garantir la compatibilité d'un site et de son environnement avec l'usage auquel il est destiné, comprenant le traitement de telle ou telle pollution ou du moins son confinement (piège hydraulique, forages de dépollution...) ou, à l'opposé, mise en place de restrictions d'usage.

Même si la remise en état foncière et paysagère des espaces dégradés a mobilisé des fonds importants de la part de l'ensemble des partenaires engagés, industriels et collectivités locales, de tels efforts sont à poursuivre.

Stratégie proposée

L'intégration des sites industriels dans leur environnement constitue un enjeu majeur, au croisement des activités économiques, de l'aménagement du territoire et de conditions environnementales acceptables par les citoyens. Cet enjeu prend toute sa résonance dans le territoire du SAGE, densément peuplé, fort d'un tissu industriel présent de longue date et riche de milieux naturels remarquables.

Il existe dans le Bassin Houiller une volonté de reconquérir ces espaces dégradés, même si la crainte associée à la présence de pollutions dans les sols et dans la nappe sous-jacente peut amener à une certaine prudence. Les différents acteurs s'emploient à rendre cette valorisation aussi transparente que possible afin de modérer les inquiétudes légitimes.

Dans la mesure du possible, la résorption de pollutions identifiées pourrait être menée alors même que le site industriel est en activité.

Cette reconquête participe très directement à la lutte contre l'étalement urbain, contre le réchauffement climatique et de manière globale aux démarches de développement durable des villes.

Lien avec la Directive Cadre sur l'Eau

La DCE souligne la nécessité de prévenir ou de réduire les conséquences des pollutions accidentelles. Elle recommande l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pollution de l'eau par tout polluant ou groupe de polluants, y compris toute pollution survenant du fait d'accidents.

A ce titre, des mesures doivent être incluses dans le programme de mesures.

A57764/A

Autorité de gestion collective SAGE

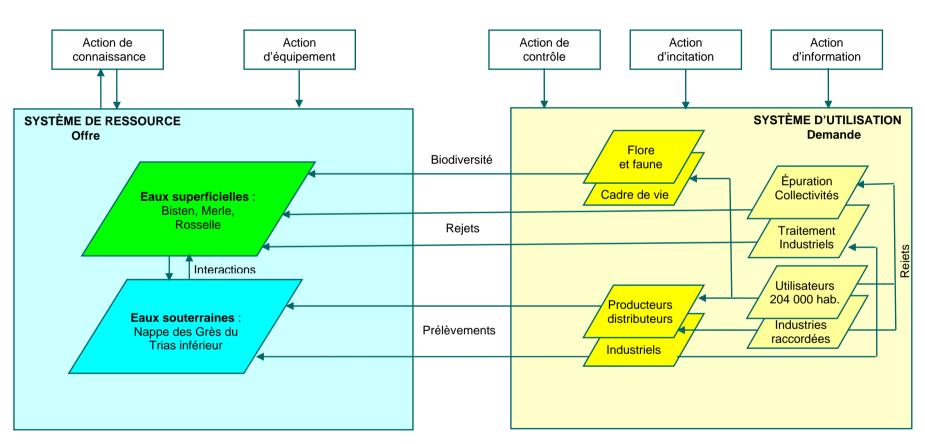


Figure 9 : Actions et niveaux de décision dans le système de ressource et d'utilisation du Bassin Houiller

(les flèches représentent des actions ou relations d'échange, et non des flux)

POUR UNE ORGANISATION DURABLE MILIEU EAU

DU

Sous-enjeu 1 : Renforcer la gestion durable des services de l'eau

État initial / Diagnostic

L'état initial et la première réunion de concertation ont souligné l'enjeu de gestion durable des services de l'eau dans le Bassin Houiller :

- de par la diminution progressive de l'appui des services de l'état (appuis financiers et techniques), certaines collectivités se trouvent fragilisées dans la gestion des services de l'eau (eau potable, assainissement, renaturation de cours d'eau). Se pose en particulier la question de la mutualisation des compétences technique et de gestion des infrastructures et ouvrages en place, en particulier pour les services gérés à des petites échelles.
- se pose également la question de la durabilité financière de certains services présentant des infrastructures nécessitant aujourd'hui des efforts de renouvellement s'avérant parfois coûteux. Même si le niveau de traitement des eaux usées s'est globalement fortement amélioré au cours des dernières décennies, grâce en particulier à la mise en œuvre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines, des réseaux sont aujourd'hui anciens et demandent des efforts de modernisation pour améliorer la performance des services de l'eau (eau potable et traitement).

Les ressources financières à mobiliser pour ces améliorations sont *importantes* au regard des caractéristiques socio-économiques du territoire et des autres obligations des collectivités.

- la mise en œuvre de certaines actions de renaturation des écosystèmes aquatiques pose des questions majeures de maîtrise d'ouvrage et de l'élargissement possible des compétences de certaines intercommunalités, voire la création de nouvelles structures prenant en charge la renaturation
- la mise en œuvre d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif à l'échelle du Bassin Houiller est également un enjeu à considérer.

Stratégie proposée

L'organisation des services d'eau et d'assainissement est clairement du ressort des collectivités et des intercommunalités. Le SAGE peut cependant accompagner les réflexions de ces collectivités à l'échelle du Bassin Houiller.

Ces réflexions peuvent intégrer les enjeux d'accès à la ressource en eau, de protection des captages, d'interconnexion entre services, d'accès à une ressource en eau non transfrontalière ou d'élargissement des compétences des intercommunalités en place pour résoudre l'enjeu de maîtrise d'ouvrage de la renaturation des écosystèmes aquatiques.

Lien avec la Directive Cadre sur l'Eau

La DCE impose aux États d'encourager la participation active de l'ensemble des acteurs de l'eau.

Sous-enjeu 2 : Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion des ressources en eau

k État des lieux / Diagnostic

L'état initial a souligné la dimension transfrontalière de la gestion des ressources en eau du Bassin Houiller.

- les ressources souterraines sont partagées entre les territoires français et allemands.
- certains cours d'eau (par exemple, la Bisten et la Rosselle) qui trouvent leur source en France continuent leur course en Allemagne. Les pressions auxquelles ces cours d'eau sont soumises, les efforts d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques côté français, impactent directement l'état écologique de ces cours d'eau côté allemand.
- les ressources en eau mobilisées par certains services d'alimentation en eau potable en France (Communauté d'Agglomération de Forbach) proviennent en partie d'Allemagne. Tout changement que ce soit côté ressource ou côté gestion (par exemple, la recherche de ressources alternatives) aura une dimension transfrontalière.

Stratégie proposée

Aujourd'hui, au contraire des échanges socio-économiques, les échanges entre acteurs de l'eau (acteurs économiques, services de l'état, etc.) concernant la gestion des milieux aquatiques sont limités. Ceci a été souligné par les acteurs de l'eau mobilisés au cours des réunions de concertation qui reconnaissent l'importance d'un renforcement des échanges transfrontaliers dans ce domaine.

Comprendre les pratiques de gestion mises en place de chaque coté de la frontière, échanger les connaissances et les informations, assurer un suivi cohérents des ressources en eau ou promouvoir des actions de sensibilisation auprès des habitants partageant la même ressource en eau, sont autant d'enjeux auxquels le SAGE du Bassin Houiller pourrait contribuer.

La DCE impose donc aux États d'encourager la participation active non seulement de l'ensemble des acteurs de l'eau, mais aussi du grand public. La maîtrise des problèmes transfrontaliers concernant l'eau est clairement évoquée par cette Directive.

Sous-enjeu 3 : Assister les maîtres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux

État initial / Diagnostic

Malgré des ressources financières mobilisables, par exemple auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, les efforts de renaturation et de protection des milieux naturels et aquatiques restent aujourd'hui limités.

Assurer la maîtrise d'ouvrage de telles actions, essentielles au regard des objectifs de bon état écologique de la DCE, constitue un enjeu important pour le SAGE du Bassin Houiller. Se posent alors des questions élémentaires :

- de l'intérêt des élus et des collectivités (ou groupements de collectivités) pour de telles actions de renaturation et de la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de telles opérations.
- de la mobilisation pour ces actions de renaturation, les riverains représentant ainsi une population cible à mobiliser, même si les expériences d'actions de renaturation passées soulignent la difficulté et les limites d'une telle mobilisation.
- de capacité technique et de gestion nécessaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions de renaturation.

Stratégie proposée

Le SAGE pourrait ainsi jouer un rôle clé pour mobiliser les collectivités et les acteurs du Bassin Houiller autour de ces actions. Le SAGE pourrait faciliter le partage d'expériences entre collectivités, renforçant la diffusion d'informations pratiques concernant la renaturation basée en particulier sur les actions déjà mises en œuvre sur le territoire.

Sensibiliser les élus et les habitants aux bénéfices de telles actions de renaturation pourraient également faire partie du rôle du SAGE.

Des journées d'échanges sur la question de la renaturation pourraient ainsi être organisées. Le SAGE pourrait également assister des EPCI ou collectivités à évaluer les conséquences d'une implication forte dans la maîtrise d'ouvrage de ces actions de renaturation, ou la nécessité de créer de nouvelles structures à des échelles appropriées chargées d'assurer une telle maîtrise d'ouvrage.

Quelque soit le choix qui sera fait au niveau de la structure porteuse du SAGE, de multiples actions seront réalisées par les maîtrises d'ouvrage existantes. La DCE impose aux États d'encourager la participation active non seulement de l'ensemble des acteurs de l'eau.

Sous-enjeu 4 : Identifier une structure assurant la Maîtrise d'ouvrage du SAGE

État initial / Diagnostic

Le fait d'utiliser ou d'influencer une même ressource solidarise objectivement les nombreux acteurs dont les actes d'exploitation ou les activités à impact - sur le régime ou sur la qualité des eaux - ont chacun leur raison.

Mais ces acteurs ne sont généralement pas conscients de participer à la "gestion de fait" d'un bien commun et lorsque des influences préjudiciables réciproques se manifestent, elles engendrent des conflits d'usage. La ressource en eau peut donc être assimilée à une copropriété non reconnue et sans règlement ad hoc.

Une fois le SAGE élaboré et approuvé, viendra le moment de sa *mise en œuvre et de son suivi*. Le Conseil Général n'ayant pas la compétence voulue, il sera donc nécessaire d'identifier une structure porteuse qui assurera la maîtrise d'ouvrage.

Le site Gest'eau souligne que la mise en œuvre du SAGE (réalisation des travaux) est généralement de la compétence des collectivités territoriales ou de leurs EPCI en fonction des compétences transférées ou attribuées à un syndicat de bassin ou à un EPTB.

Deux exemples permettent d'illustrer ces propos :

Pour l'élaboration du SAGE Nappes profondes de Gironde, c'est le Conseil Général qui a assuré la maîtrise d'ouvrage pour son élaboration. Pour la mise en œuvre, c'est le syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde (SMEGREG) qui est maître d'ouvrage de certaines opérations et assure le suivi de la maîtrise d'œuvre.

Le SMEGREG a modifié ses statuts pour porter la mise en œuvre du SAGE Nappe profondes de Gironde (formulation retenue : "le Syndicat mixte a pour objet, pendant la durée nécessaire pour atteindre les objectifs de gestion durable des ressources en eau souterraine tels qu'ils sont définis dans le SAGE Nappes profondes de Gironde (...)".

 Sur la Drôme, la Communauté de Communes du Val de Drôme, qui pilote le SAGE, travaille avec un autre maître d'ouvrage pour la mise en œuvre sur la partie amont du bassin.

Changer de structure implique soit de créer une nouvelle structure ou de modifier les statuts d'une structure existante.

A l'heure actuelle, *aucune structure* n'a été identifiée pour prendre le relais du Conseil Général de la Moselle alors que ce choix est déterminant pour assurer au SAGE une pérennité et une cohérence dans le long terme.

En fonction des actions qui auront été décidées dans le cadre du SAGE, il faudra que la structure ait la compétence pour assurer sa mise en œuvre et son suivi, et qu'elle dégage les moyens financiers correspondants.

Dans tous les cas, le choix de la structure porteuse est de la compétence de la CLE et doit se faire en fonction du contexte local. Trois critères de choix peuvent être avancés :

- couverture géographique de la structure qui doit recouvrir l'ensemble du périmètre du SAGE
- capacité financière qui doit permettre à la structure d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et à l'atteinte du niveau d'ambition fixé par la CLE.
- le fonctionnement de la structure qui doit être adéquat, souple et opérationnel.

Dans un souci de synthèse, on récapitulera ci-après les avantages et inconvénients des différentes hypothèses envisagées :

Choix proposés	Éléments positifs	Éléments négatifs
Création d'une nouvelle structure	Adaptation de la structure aux objectifs et au territoire du SAGE. Lisibilité de l'action.	Procédure longue et complexe.
Modification des statuts d'une structure existante	Bénéfice de la légitimité auprès des acteurs et élus.	Non représentation de la CLE.

La définition des enjeux ne serait pas complète sans que ne soient définies les conditions dans lesquelles ce SAGE sera mis en œuvre. Créer une structure porteuse chargée de la représentation et de l'exécution des actions engagées par la CLE constitue un préalable à toute action.

A57764/A

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION SENSIBILISER LA POPULATION

ET

Sous-enjeu 1 : Accroître les connaissances

État initial / Diagnostic

L'état initial a révélé des *déficits de connaissance* ou de données, sur certaines thématiques. Le SAGE pourrait permettre de pallier à ces manques par le lancement d'études ou par la mise en place de bases de données complémentaires.

Les différents points manquants se résument comme suit :

- manque réel de données concernant l'identification et la quantification de l'impact des axes routiers sur l'environnement, en particulier sur la gestion des eaux pluviales au droit d'infrastructures majeures.
- absence d'inventaire de zones humides ordinaires, à inscrire dans l'optique de leur sauvegarde, voire de leur développement, relevant aussi bien les zones humides ayant un intérêt écologique que les zones humides ordinaires possédant principalement un intérêt hydrologique (une étude est dès à présent programmée pour combler ce manque).
- peu de données concernant la qualité biologique de l'eau (excepté état des lieux de la qualité des eaux dressé au moyen du bioindicateur diatomées) de la Rosselle et notamment son affluent principal le Merle, données existantes sur la qualité piscicole des cours d'eau remontant aux années 1980.
- extension incertaine des zones altérées au niveau des eaux souterraines, suivi de l'évolution de leur devenir, notamment sur le plan qualitatif (application de la DCE).

- valorisation du potentiel eau souterraine à des fins thermiques non identifiée, certains aquifères (nappe des Grès).
- pollutions ponctuelles diffuses d'origine agricoles mal identifiées, l'agriculture restant toutefois limitée sur le territoire du SAGE.
- données relatives aux autorisations de raccordement des établissements déversant des eaux usées non domestiques dans le réseau public non inventoriées.

Stratégie proposée

Parmi les différents postes manquants évoqués ci-dessus, la problématique du devenir des eaux superficielles s'avère *transversale*. En effet, elle intègre, d'une manière ou d'une autre, leur évolution (en termes de quantité, mais aussi de qualité), mais aussi le développement de certains milieux associés telles certaines zones humides potentielles.

Cette stratégie répond à l'objectif d'information et de participation du public fixé par la DCE.

Sous-enjeu 2 : Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager.

k État initial / Diagnostic

Sensibiliser le grand public est un enjeu central dans le cadre du SAGE du Bassin Houiller, tel que l'ont souligné les discussions au cours de la deuxième réunion de concertation avec les acteurs du Bassin Houiller.

En effet, sur ce territoire fortement artificialisé et anthropisé, se posent des questions :

- d'image générale du territoire du Bassin Houiller et du rôle des écosystèmes aquatiques dans le cadre de vie des habitants et dans le patrimoine commun.
- de reconnection des habitants à leurs écosystèmes aquatiques parfois rendus « invisibles » (comme dans les zones urbaines où les rivières ont été recouvertes et bétonnées).
- de réappropriation des espaces naturels et des cours d'eau, et de responsabilisation de chacun (riverains, usagers, tout le monde) au regard de ces espaces naturels (que ce soit pour les cours eau ou zones humides associées)

Aujourd'hui, la sensibilisation prend différentes formes sur le territoire, par exemple :

- l'organisation de sorties à la découverte de la nature (GECNAL du Warndt par exemple).
- des animations organisées par le Conservatoire des Sites Lorrains dans le cadre d'un contrat passé avec le Conseil Général.

- la publication d'informations sur des pages internet, par exemple sur la qualité de l'eau des rivières du bassin houiller en 2006 (site DIREN).
- l'organisation de classes vertes avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- l'organisation de visites de stations d'épuration pour scolaires (ces visites se limitant cependant au service sans apporter d'éclairage sur sa connection avec l'état et la qualité du milieu aquatique naturel).
- les actions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou de l'association UFC Que choisir pour sensibiliser les collectivités du Bassin à l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires.

Ces actions se font dans la continuité du SDAGE qui dans ses orientations demande de « Sensibiliser les consommateurs et encourager les économies d'eau par les différentes catégories d'usagers, tant pour les eaux de surface que souterraines, tout en respectant les impératifs liés à la qualité sanitaire de l'eau ».

Stratégie proposée

Dès lors, le SAGE peut jouer un rôle et faire émerger une conscience collective de l'espace naturel et des milieux aquatiques. Ce n'est en effet qu'en connaissant ce milieu et en l'appréhendant à sa juste valeur que les citoyens pourront comprendre la nécessité de mettre en œuvre les mesures du SAGE, de restaurer les milieux naturels, d'améliorer la qualité des eaux superficielles ou encore de promouvoir une urbanisation durable prenant en compte les espaces naturels et les zones humides.

Le SAGE devra également communiquer sur l'intérêt de ces mesures, sur leur impact positif sur le milieu et sur les changements qu'elles permettront d'opérer dans la vie des citoyens.

La stratégie de sensibilisation du SAGE devra prendre en compte les contraintes du Bassin Houiller :

- le niveau de connaissance actuel pas toujours suffisant sur les pressions et l'état de l'écosystème aquatique.
- l'absence de traduction en langage de notre quotidien de certaines connaissances « techniques » disponibles.
- l'importance limitée des loisirs liés à l'eau / aux rivières, rendant plus difficile la reconnexion entre les habitants et leur milieu.
- le nombre limité de riverains pouvant potentiellement être mobilisés et servir de relais dans des actions de sensibilisation.
- la disponibilité limitée de financements possibles.

L'amélioration de la connaissance sur l'eau, la centralisation des données sur l'eau et leur diffusion le plus largement possible sous une forme adaptée en fonction des publics visés visent à mobiliser les acteurs du territoire autour de la mise en œuvre du SAGE, de son suivi et de son évaluation.

Cette stratégie répond à l'objectif d'information et de participation du public fixé par la DCE.

QUEL FINANCEMENT DE LA POLITIQUE DE L'EAU DU TERRITOIRE DU BASSIN HOUILLER ?

★ État des lieux / Diagnostic

Mettre en œuvre une politique de reconquête des milieux aquatiques dans le Bassin Houiller nécessite des *ressources financières importantes* à mettre en adéquation avec la capacité contributive de ce territoire, son développement socioéconomique ainsi que les aides financières mobilisables par les acteurs et collectivités du territoire.

Les éléments suivants doivent en particulier être appréhendés dans l'élaboration d'une stratégie durable de gestion de l'eau pour le Bassin Houiller :

- Les efforts récents de mise en œuvre des obligations de la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (ERU), ainsi que les infrastructures nécessaires à la mobilisation d'une eau de qualité, ont conduit à un prix des services de l'eau pour les ménages relativement élevé sur le bassin.
- Même lorsque des aides financières existent, la nécessaire contrepartie que demandent certaines aides de la part des collectivités, même si celleci est limitée (20% des coûts totaux³, par exemple, pour les financements de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse), peut représenter une contrainte forte pour certaines collectivités au regard de leurs priorités de développement et de leur capacité budgétaire. Celles-ci hésitent ainsi à s'engager dans certaines actions de restauration des milieux aquatiques.
- Comme pour la plupart des territoires français, mais également européens, le contexte socio-économique global et les priorités conduisent à une raréfaction des subventions et aides publiques allouées au domaine de l'eau.

Se pose également la question de la capacité financière des acteurs économiques dans un contexte de concurrence et de crise financière et économique globale, en particulier pour des exigences qui iraient au-delà des contraintes réglementaires actuelles telles que spécifiées dans la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques par exemple.

L'absence d'une stratégie de financement saine mettrait clairement en péril la durabilité du SAGE du Bassin Houiller et son efficacité à améliorer l'état écologique des écosystèmes aquatiques du territoire. Dès lors, la question du financement du SAGE a été considérée à juste titre comme un enjeu prioritaire par les acteurs de l'eau au cours des différents ateliers de concertation.

Stratégie proposée

L'élaboration des scénarios contrastés et le choix de la stratégie du SAGE doit s'accompagner d'un effort collectif parallèle de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire pour élaborer le plan de financement de cette stratégie.

Cet effort doit dans un premier temps identifier les opportunités de *mobilisation de ressources financières existantes* :

- dans le domaine de l'eau où les ressources financières déjà allouées sont directement mobilisables pour appuyer la mise en œuvre des actions proposées par le SAGE telles que celles du programme de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse approuvée pour la mise en œuvre du SDAGE, les aides dédiées du Conseil Général de la Moselle ou de la Région Lorraine, etc. Ces aides pourront appuyer la mise en œuvre des actions prioritaires du SAGE du Bassin Houiller.
- dans d'autres domaines et secteurs, qu'ils soient environnementaux (biodiversité et espaces naturels), économiques (appui au développement ou à la reconversion du secteur industriel) ou d'aménagement du territoire (financement d'actions d'urbanisation).

³ Ce taux résulte du maximum d'aide financière s'imposant pour toute collectivité en France. Il est toutefois possible de déroger à cette règle.

à différentes échelles: de l'échelle locale (commune, Communautés de Communes) à l'échelle européenne (financements Interreg déjà considérés par certaines collectivités pour financer des actions d'amélioration des écosystèmes aquatiques dans un contexte transfrontalier) en passant par l'échelle du Département et de la Région.

Des réflexions concernant l'élaboration de *nouveaux instruments de financement* peuvent également être menées (quel rôle pour la mise en place de mécanismes de financement pour des services écosystémiques rendus ?), ces réflexions devant clairement prendre en compte la capacité contributive et la réalité socio-économique du territoire du Bassin Houiller et de ses acteurs.

Lien avec la Directive Cadre sur l'Eau

L'enjeu de financement demande à être abordé en prenant en compte le *principe coût-efficacit*é des actions et politiques de l'eau affiché par la DCE. Ainsi, ce sont bien les mesures les plus coût-efficaces (permettant d'atteindre l'objectif de restauration et de conservation des écosystèmes aquatiques au moindre coût) qui seront considérés en priorité.

Des actions conduisant à des changements de pratique (des habitants, acteurs et collectivités) seront ainsi souvent préférée à des projets d'infrastructures plus couteux, réduisant d'autant les coûts totaux de la stratégie retenue et donc la demande en financement.

Objectifs	Déclinaison en enjeux	Fonctions impactées
Améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE	Maîtriser l'impact des pollutions locales d'origine industrielle.	Traitement des rejets industriels, action sur l'altération constatée de la qualité des eaux superficielles.
	Lutter contre les pollutions domestiques d'origine urbaine.	Assainissement collectif, respect des normes de rejet. Imperméabilisation de surfaces importantes.
	Promouvoir une gestion cohérente des eaux issues du ruissellement urbain.	Rejets des systèmes d'assainissement non collectifs.
	Prévenir les pollutions accidentelles.	Plateformes industrielles, transport de produits polluants.
Restaurer les milieux naturels	Veiller à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques.	Qualité de vie.
	Favoriser la restauration des cours d'eau et la concilier avec le développement du territoire.	Développement durable.
Assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface.	Préparer la remontée des eaux souterraines.	Urbanisation. Renaturation des cours d'eau.
	Surveiller les altérations des eaux tant superficielles que souterraines.	Défense du Capital Eau.
	Optimiser les dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées.	Protection, dépollution.
Assurer une gestion rationnelle du Milieu Eau	Renforcer la gestion durable des services de l'eau.	Sécurité des infrastructures eau et assainissement et par voie de conséquence des usages.
	Intégrer la dimension transfrontalière de la gestion de l'eau.	Cohérence transfrontalière.
	Assister les maîtres d'ouvrage potentiels dans leurs implications dans des actions de renaturation / protection des milieux.	Unicité de la ressource.
	Identifier une structure assurant la maîtrise d'ouvrage du SAGE.	Suivi d'actions.
Développer la communication et sensibiliser la population	Accroître les connaissances acquises.	Action de connaissance.
	Favoriser la sensibilisation des actions de chacun, du spécialiste au simple usager.	Action de sensibilisation.
Appliquer la stratégie définie à l'échelle du SAGE	Rechercher le plan de financement du SAGE du Bassin Houiller.	Équilibre financier des principaux acteurs.

Tableau 2 : Grands enjeux identifiés

QUELS ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE SAGE DU BASSIN HOUILLER ?

La très grande majorité des acteurs du Bassin Houiller se sent concernée par l'élaboration de ce SAGE et a apportée son aide et ses connaissances dans le cadre de cette phase de travail. Elle est consciente des difficultés, mais aussi des opportunités, se présentant à elle. De ce fait, la phase de mise en œuvre qui devra suivre l'élaboration de ce SAGE paraît dès à présent comme essentielle aux différents acteurs intervenants. Ils espèrent pouvoir trouver les moyens humains et financiers nécessaires.

L'analyse qui précède récapitule les objectifs et enjeux identifiés au niveau du Bassin Houiller à travers les réunions et entretiens ayant eues lieu depuis la mise en place de la CLE. Ces enjeux peuvent se résumer comme suit :

- améliorer la qualité des eaux en vue de l'atteinte des objectifs de la DCE: maîtrise de l'impact des pollutions locales d'origine industrielle, lutte contre les pollutions ponctuelles d'origine urbaine, promotion d'une gestion cohérente des eaux issues du ruissellement urbain, prévention des pollutions accidentelles.
- restaurer les milieux naturels: préservation de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques, restauration des cours d'eau en conciliant cet enjeu avec le développement du territoire.
- assurer une gestion cohérente entre eaux souterraines et eaux de surface : remontée des eaux souterraines, suivi des altérations des eaux tant superficielles que souterraines, optimisation des dispositifs existants pour lutter contre les pollutions identifiées.
- développer la communication et sensibiliser la population : accroître les connaissances acquises, sensibiliser les actions de chacun, du spécialiste au simple usager.
- rechercher le financement de la politique de l'eau souhaitée.

La priorisation de ces enjeux souligne l'importance des sous-enjeux surlignés en vert plus ou moins intense dans le Tableau 2 présenté page ci-contre et notamment la volonté de concilier restauration des cours d'eau et développement économique du territoire. Par ailleurs, les aspects de gouvernance représentent également une préoccupation forte de la part des acteurs concernés par le territoire du SAGE du Bassin Houiller.

Ces enjeux ici définis devront être validés par la Commission Locale de l'Eau et seront précisés lors de la dernière étape de l'élaboration du SAGE. En effet, si l'analyse de la "mémoire" est utile pour comprendre les mécanismes culturels qui ont conduit aux pratiques et comportements actuels, la prise en compte des stratégies possibles pour demain est aussi indispensable pour éclairer les décisions à prendre.

Cette phase, prochaine étape dans la démarche entreprise, se définit comme une réflexion consacrée à l'élaboration de la stratégie future que la CLE souhaite mettre en place, en termes de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés. Elle doit tenter de répondre aux différentes questions soulevées dans le présent rapport avec la recherche de différents modes d'intervention et types d'action.

Une réflexion sur la combinaison des solutions identifiées doit alors être menée permettant la construction de deux scénarios contrastés consistant à définir, pour chaque enjeu décrit dans ce document, le niveau d'ambition d'amélioration, les délais qui y sont associés, le type d'approche proposée pour atteindre l'objectif et les zones géographiques concernées.

A57764/A

Fiche signalétique

Rapport

Titre: Étude relative à l'état des lieux du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Houiller. Du diagnostic aux enjeux

Numéro et indice de version : A57764/A

Date d'envoi : juin 2010 Nombre d'annexes dans le texte :

Nombre de pages : 49 Nombre d'annexes en volume séparé :

Diffusion (nombre et destinataires) : Reproduction assurée par le client

1 ex. service de documentation 2 ex. agence

Client

Coordonnées complètes : CONSEIL GENERAL DE LA MOSELLE

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du

Territoire

1. rue du Pont Moreau - BP 11096 - 57036 METZ Cedex

Téléphone: 03.87.78.06.05 Télécopie: 03.87.78.05.99

Nom et fonction des interlocuteurs : Mademoiselle Emilie LEBOEUF

Animatrice SAGE Bassin Houiller

emilie.leboeuf@cg57.fr

Groupement

Mandataire: ANTEA Agence NORD EST

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

Alain TALBOT, interlocuteur commercial et responsable du projet,

Yves BABOT et Alain TALBOT Brigitte HOFFMANN, secrétariat.

ACTéon

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

Hélène BOUSCASSE. Claire DUPREZ et Pierre STROSSER.

ATELIER DES TERRITOIRES

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet : Stéphane ATTALIN

SOGREAH Consultants

Nom des intervenants et fonction remplie dans le projet :

François GROUX, Virginie MAROSZ

Qualité

Contrôlé par : Alain TALBOT Date : 28 juillet 2010 - Version validée

N° du proiet : NACP080235

Références et date de la commande : notification du marché en date 27 janvier

2009.

Mots-clés: SAGE, EAUX-SUPERFICIELLES, EAUX-SOUTERRAINES, POLLU-

TION, MOSELLE.